

VEIGY-FONCENEX



_____| PORTE DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2025.

Les éléments budgétaires structurants pour 2025, tant sur le plan national que sur le plan local ont ainsi été évoqués.

Le budget primitif pour 2025 que nous examinons aujourd'hui constitue la déclinaison concrète et chiffrée du DOB.

Ce budget 2025 est le 5^{ème} de la mandature ;

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif 2025 de la commune reprend notamment les priorités définies par la Municipalité et les déploie dans des actions concrètes :

Activités et attractivité de Veigy-Foncenex :

- Maintien et mise à niveau des équipements municipaux : multiples investissements de conservation du patrimoine notamment les études concernant les travaux de la restauration de l'église Saint Georges ainsi que la réhabilitation de la Maison commune qui se poursuivront en 2025. Les travaux débuteront en fin d'année.
- Construction d'une halle couverte
- Construction des ombrières munis de panneaux photovoltaïques au niveau des parkings P+R.

Entretien et amélioration du cadre de vie et de l'espace public :

- Sécurisation et amélioration de la voirie : la réfection des axes de circulation se poursuivra en 2025 par des travaux d'aménagement, notamment au niveau de l'impasse Verdaine, le carrefour Vannées/Plantets, le carrefour RD1005/RD35, la place de la Fruitière ou encore le pont Golettes/Crevy.
- Renforcement du dispositif de vidéoprotection
- Installation de bornes escamotables à différents points de la commune
- Poursuite de l'aménagement du bois de Crevy

Le sport et la culture :

- Maintien du soutien aux associations sportives et culturelles
- Maintien de la proposition d'évènements variés au Damier.

L'accompagnement de la jeunesse :

- Achèvement de l'aménagement de l'espace jeunes
- Achèvement des travaux d'extension du bâtiment accueillant les services périscolaires.
- Début des travaux d'extension de la crèche municipale existante
- Renouvellement du matériel informatique des écoles

Modernisation de la commune :

- Renouvellement de l'éclairage public
 - Mise en œuvre des études relatives au contrat de performance énergétique (CPE)
- ➔ Malgré un contexte financier instable au niveau national (Loi de Finances adoptée sans vote le 3 février 2025 et qui prévoit de redresser les comptes publics), le budget 2025 a été construit sans procéder à une hausse des taux de taxes foncières.

1. LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget de la commune de Veigy-Foncenex représente un volume total de crédits de 14 229 320€ en 2025 contre 12 940 751,46€ en 2024. Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables y compris les opérations d'ordre, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un encaissement ou un décaissement (comme la constatation des amortissements par exemple). Il inclut également les reports de 2024.

En ne considérant que les opérations dites « réelles », le total du budget primitif 2025 est de 10 486 729,14€.

Le résultat de clôture de l'année 2024 sera intégré lors du vote du budget supplémentaire, à la suite du vote du compte administratif 2024.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires aux activités des services de la commune et permettent de faire fonctionner les services publics communaux.

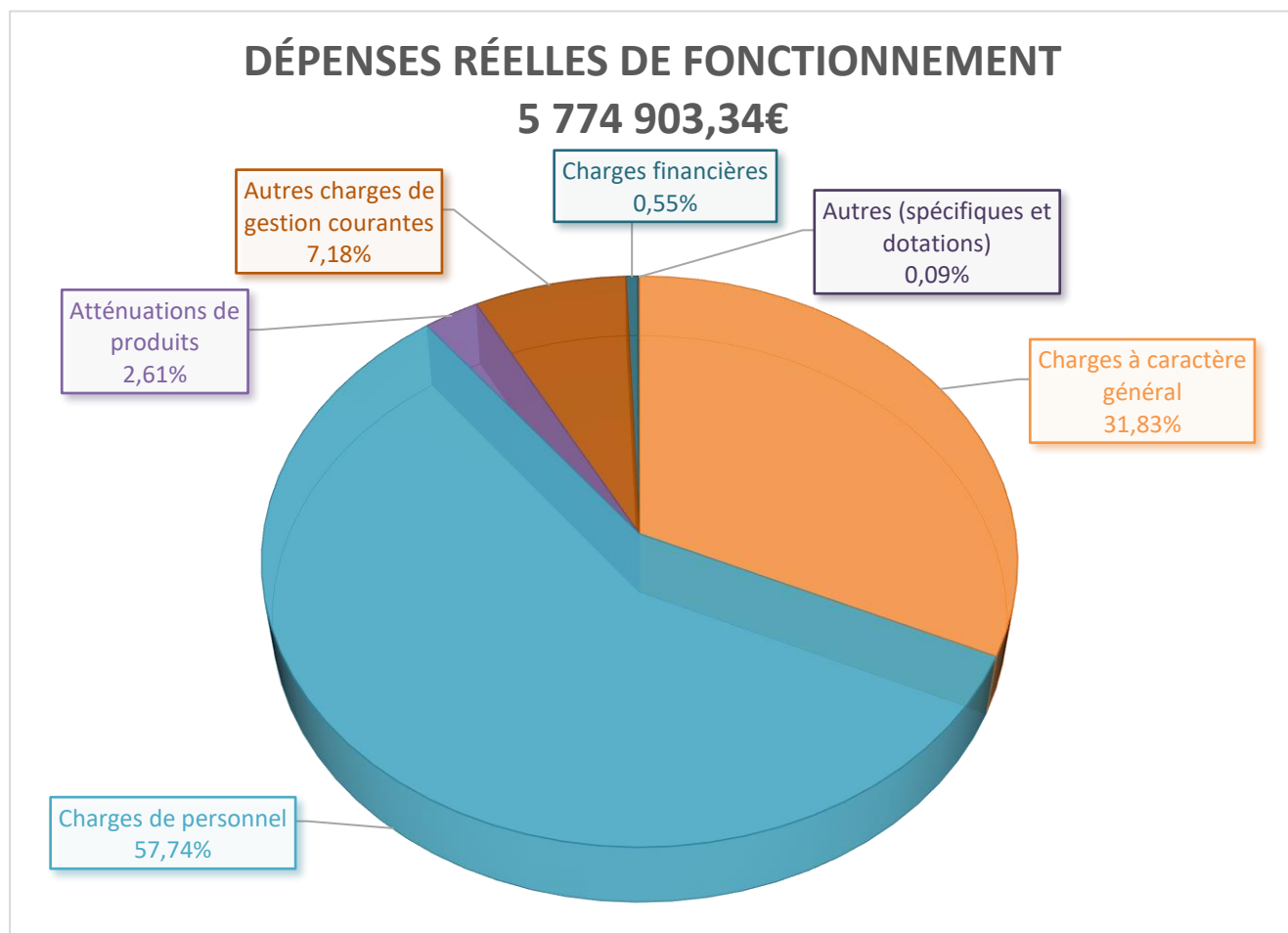
Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à **6 690 602,99 €** (opérations réelles et d'ordre).

L'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles est prévue à hauteur de 861 581 €. Ce montant est affecté à la couverture des dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette et dépenses d'équipement).

A) Les dépenses de fonctionnement

Le volume global des dépenses réelles prévisionnelles d'un montant de **5 774 903,34€** affiche une augmentation de 2,55% par rapport au budget primitif de 2024, notamment en raison de l'augmentation des charges de personnel ainsi que l'augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations.

La volonté de la commune de maintenir un autofinancement adapté impose une vigilance constante sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.



- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications, l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour **1 838 128 €**. Il est en augmentation de 28 849 € par rapport au BP 2024 (soit +1,59%).

En 2025, la principale explication de cette augmentation résulte des frais relatifs aux logiciels. En effet, de nouveaux logiciels ont été acquis entraînant de nouveaux frais de fonctionnements qui viennent s'ajouter à ceux déjà existants (qui augmentent eux aussi). Par ailleurs, de nouvelles prestations de services sont envisagées, par exemple pour réaliser l'inventaire. Enfin, les frais relatifs aux portages fonciers sont également en augmentation.

Ce pourcentage d'augmentation est en cohérence avec le niveau d'inflation prévisionnel de 2025 estimé à +1,8%.

La répartition des dépenses de ce chapitre entre les différents services s'effectue comme suit :

LIBELLE	BP 2024	BP 2025	Évolution BP 2024/BP 2025
ECOLES	43 444	44 744	+2,99%
CRECHE MUNICIPALE	25 442	26 380	+3,69%
MEDIATHEQUE	30 300	31 300	+3,30%
ENFANCE JEUNESSE	87 975	81 596	-7,25%
COMMUNICATION	41 220	35 940	-12,81%
URBANISME	10 000	16 000	+60,00%
ACCUEIL -ETAT CIVIL - CIMETIERE	15 500	13 940	-10,06%
CULTURE	34 460	33 610	-2,47%
POLICE MUNICIPALE	10 000	10 000	+0,00%
RESTAURATION SCOLAIRE	182 950	180 550	-1,31%
RESSOURCES HUMAINES	36 700	39 250	+6,95%
FINANCES ET MP	146 888	148 800	+1,30%
FETES ET CEREMONIES	22 000	22 000	+0,00%
CMJ	2 300	3 000	+30,43%
SERVICES TECHNIQUES	984 800	992 200	+0,75%
INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	125 300	139 678	+11,47%
ADMINISTRATION GENERALE	10 000	19 140	+91,40%
TOTAL CHARGES GENERALES	1 809 279	1 838 128	+1,59%

- **Charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel sont composées de la rémunération de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Avec une inscription au budget primitif 2025 de **3 334 384 €** (premier poste de dépense du budget), ce chapitre connaît une augmentation de 2,07 % par rapport au BP 2024.

De nouvelles mesures réglementaires viendront impacter le budget en 2025 :

- Augmentation de la cotisation retraite CNRACL dès le mois de janvier (+3%). L'impact de cette mesure serait d'environ 27 000€ en 2025.
- Augmentation de la cotisation URSSAF maladie des agents affiliés à la CNRACL (+1%)

Parmi les éléments de variation, on peut citer également l'indicateur GVT (Glissement Vieillesse Technicité) représentant les avancements de grade et d'échelon (4 850€) ou encore les cotisations pour assurance du personnel qui augmenteraient de 9 400 €.

Dans les mesures internes, le recensement représente un coût d'environ 23 500 € (paiement des agents recenseurs).

Enfin, le renforcement des effectifs (notamment avec le recrutement d'un responsable du service urbanisme, d'une éducatrice de jeunes enfants pour la crèche ou encore un animateur pour l'enfance jeunesse) vient compléter l'explication de cette augmentation.

- La mesure adoptée en Loi de Finances relative au niveau d'indemnisation des arrêts maladie des agents publics n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de ce budget mais elle aura un impact sur le réalisé de ce chapitre. Pour rappel, le niveau d'indemnisation est porté à 90% contre 100% précédemment.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables ou encore les dépenses liées aux licences informatiques.

Les dépenses de ce chapitre représentent **414 845,65 €** en 2025.

La volonté de la commune est de proposer un soutien financier important à destination des associations du territoire. Ainsi, l'enveloppe qui leur est dédiée atteint 166 280 € en 2025. De plus, un montant de 38 000€ a été inscrit au BP afin de verser une subvention à la Maison des Arts du Léman (MAL). Les crédits de ce chapitre sont en augmentation de 24,04% par rapport au BP 2024. Cela s'explique par des subventions plus importantes pour certaines associations (Ecole de musique, Union Musicale, club d'échecs, club de football). La subvention pour la MAL est également plus élevée afin de prendre en compte l'incertitude du financement de la part de Thonon Agglomération. L'inscription de cette dernière est donc prévisionnelle.

Par ailleurs, la subvention accordée au CCAS est de 31 868,65 € en 2025 contre 24 587,73€ en 2024. Cette subvention permettra notamment de poursuivre les actions en faveur des administrés : repas et colis pour les aînés, aides d'urgence, fête des mères, remise à niveau du permis de conduire pour les aînés, participation aux frais de téléalarme... Le CCAS entend également poursuivre son engagement envers la fondation « Octobre Rose ». Parmi les nouveautés, on note le projet d'« école des parents » qui prévoit notamment des conférences.

- **Charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières correspondent aux dépenses effectuées par la commune pour s'acquitter des intérêts des emprunts qu'elle a souscrit.

Les charges financières sont prévues à hauteur de **37 374,82 €** en 2025, soit une diminution de 7 845,35€ par rapport au BP 2024. Cette baisse s'explique par le remboursement anticipé de la seconde et dernière partie des emprunts en 2024 souscrits auprès du Syane et par le fait que la commune ne s'est pas endettée en 2024.

- **Atténuations de produits (chapitre 014)**

Les crédits de ce chapitre atteignent **151 000 €** au BP 2025 contre 165 500 € au BP 2024 (-4,89 %).

Ce chapitre est tout d'abord composé du versement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes). Les crédits inscrits sont de 20 000 € en 2025 contre 32 000 € en 2024. Ce sont des crédits inscrits par prudence car aucun prélèvement n'a été opéré depuis deux exercices.

Par ailleurs, la Ville est assujettie au prélèvement SRU pour un manque de logements. En 2024, la commune a bénéficié d'un allègement du prélèvement grâce au nombre de logements sociaux proposés par la Ville de Thonon-les-Bains. Néanmoins, par prudence, l'inscription budgétaire est équivalente à celle de 2024 (60 000 €).

Le troisième versement correspond à l'attribution de compensation au profit de Thonon Agglomération dans le cadre du transfert de compétences pour un montant de 67 000 € (montant équivalent à celui inscrit en 2024).

Divers petits prélèvements viennent compléter ce chapitre pour un montant total de 4 000 €.

- **Charges spécifiques (chapitre 67)**

La nomenclature M57 prévoit que seuls les crédits relatifs aux annulations de titres sur exercices antérieurs sont inscrits au chapitre 67. Pour 2025, le montant prévisionnel est de **3 000 €**.

- **Dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)**

Il s'agit de l'inscription de crédits pour prévoir notamment le montant du non-recouvrement des créances des utilisateurs des services publics de la commune. Ces provisions doivent obligatoirement être inscrites au budget. En 2025, un montant de **2 000 €** a été inscrit à ce titre.

- **Virement à la section d'investissement (chapitre 023) et dotation aux amortissements (chapitre 042)**

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est de **566 953,00 €** (crédits provisoires en attendant l'inscription des résultats lors du Budget Supplémentaire).

La dotation aux amortissements s'élève à **348 746,65 €** (contre 336 282,24 € au BP 2024).

B) Les recettes de fonctionnement

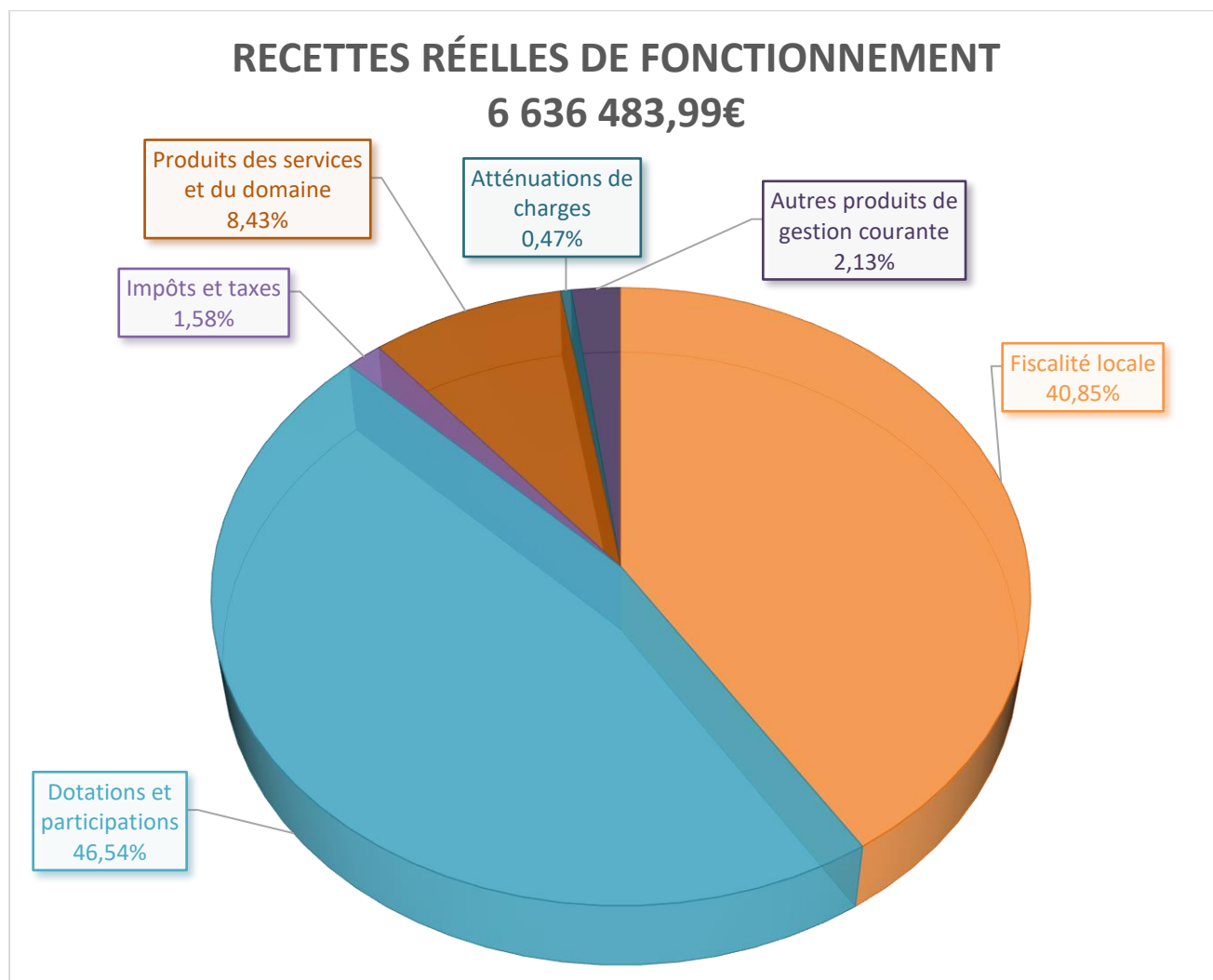
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **6 636 483,99 €**. Elles diminuent de 0,07 % par rapport au budget primitif de 2024.

Cette diminution n'est pas révélatrice de l'évolution des recettes car en 2024, il avait fallu inscrire une recette provisoire d'équilibre (dans l'attente de l'affectation du résultat de l'exercice 2023) de 263 458 €. En excluant cette écriture provisoire, les recettes augmentent de 4,06 % entre 2024 et 2025.

Cette augmentation est principalement portée d'une part, par la fiscalité directe (taxes foncières via

la dynamique des bases, les taux d'imposition restant constants) et d'autre part, par la compensation financière genevoise (CFG).

Les recettes d'ordre s'élèvent à 54 119 € en 2025.



- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Les recettes de ce chapitre correspondent aux recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine. Elles s'élèvent à **559 700 €** en 2025 contre 552 000 € inscrits au BP 2024. On observe donc une hausse de 7 700 € (+1,39 %).

Les produits des services se répartissent notamment de la manière suivante :

- Restauration scolaire : 225 000 €
- Activités périscolaires : 110 000 €
- Centre de loisirs : 80 000 €
- Espace jeunes : 4 000 €
- Crèche municipale : 80 000 €
- Médiathèque : 3 000 €
- Billetterie des spectacles : 6 000 €
- Concessions/cimetière : 7 000 €
- Autres services divers (RODP, remboursement de frais par le BA Parkings...) : 37 700 €

- **Fiscalité locale (chapitre 731)**

Les crédits inscrits au chapitre 731 sont estimés à **2 711 000 €**.

Le produit de la fiscalité directe est inscrit pour un montant de 2 600 000 € au BP 2025 contre 2 500 000 € au BP 2024. Il est donc en hausse de 100 000 €.

La prospective fiscale réalisée pour le BP 2025 estime les recettes fiscales à hauteur de 2 680 000 € mais il paraît plus prudent d'inscrire un montant moins élevé. Ces recettes seront ensuite réajustées dans une prochaine étape budgétaire, dès la réception de l'état fiscal 1259 qui détermine les bases prévisionnelles de chaque exercice.

Alors que les taux d'imposition des taxes foncières (bâties et non bâties) restent stables en 2025, cette augmentation entre le BP 2024 et le BP 2025 s'explique par le fait qu'en 2025, les bases fiscales vont connaître une augmentation. En effet, leur évolution légale est calculée en fonction de la variation entre l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré entre novembre 2023 et novembre 2024 (source INSEE). Ainsi, l'évolution légale est de 1,7% en 2025 (contre 3,9 % en 2024).

Les autres taxes prévues au BP 2025 (correspondant à la fiscalité indirecte) atteignent un montant total de 111 000 € et se répartissent sur les postes suivants :

- La taxe sur l'électricité : 100 000 € (contre 75 000 € inscrits au BP 2024). Cette augmentation s'explique d'une part, par l'alignement avec le réalisé de 2024 et d'autre part, par la prévision d'une consommation plus importante de l'électricité sur le territoire. Cette consommation constituant la base de la taxe, la recette sera donc plus élevée.
- Les droits de place : 1 000 €. Cette enveloppe correspond aux recettes versées par les commerçants/artisans présents sur le marché le vendredi.
- Les autres fiscalités locales : 10 000 €. Elles correspondent notamment à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Ce chapitre comptabilise des recettes à hauteur de **105 000 €**. Elles sont uniquement constituées du produit des droits de mutation. La diminution de 15 000 € par rapport au BP 2024 correspond au réalisé de 2024.

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Les recettes de ce chapitre atteignent **3 088 451 €** en 2025, soit un montant en hausse de 3,25 % par rapport à celui inscrit au BP 2024 (2 991 155 €). Elles sont composées des dotations suivantes :

- La Compensation Financière Genevoise (CFG) est estimée à 2 590 000 € en 2025 contre 2 540 000 € inscrits en 2024.
- Les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation) versées par l'État sont estimées à 25 000 €.
- La contribution de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au fonctionnement des services de la commune devrait atteindre 179 500 € dans le budget 2025. C'est 17 500 € de plus que ce qui avait été inscrit au BP 2024. Cette participation correspond aux sommes perçues pour le soutien aux structures d'accueil de la crèche (75 000€), du centre de loisirs (18 000€), des activités périscolaires (82 000 €) et de l'espace jeunes (4 500€).
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : les crédits inscrits s'élèvent à 197 000 € en 2025 contre 195 000 € en 2024 afin de correspondre davantage au réalisé.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est estimée à 65 000 € en 2025, contre 60 000 € inscrits en 2024.
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est estimé à 10 000 € en 2025

contre 25 000 € inscrits en 2024.

- Les autres participations sont estimées à 21 951€ en 2025 contre 2 000€ en 2024. Ces recettes sont en augmentation car elles intègrent de nouvelles dotations relatives aux titres sécurisés (service qui permet la création des titres d'identité) pour 9 500€, au recensement (7 951€) ou encore une participation de l'organisme CITEO pour le traitement des déchets.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce poste, dont le montant s'élève à **141 425,99 €** concerne d'une part, les loyers correspondant au parc privé de la commune pour un montant de 105 000 € et d'autre part, à une recette de 34 427 € correspondant à un reversement de plus-value réalisée dans le cadre d'une revente d'un logement situé dans le bâtiment LES VOIRONS II.

- **Atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale pour un montant de **30 907 €**.

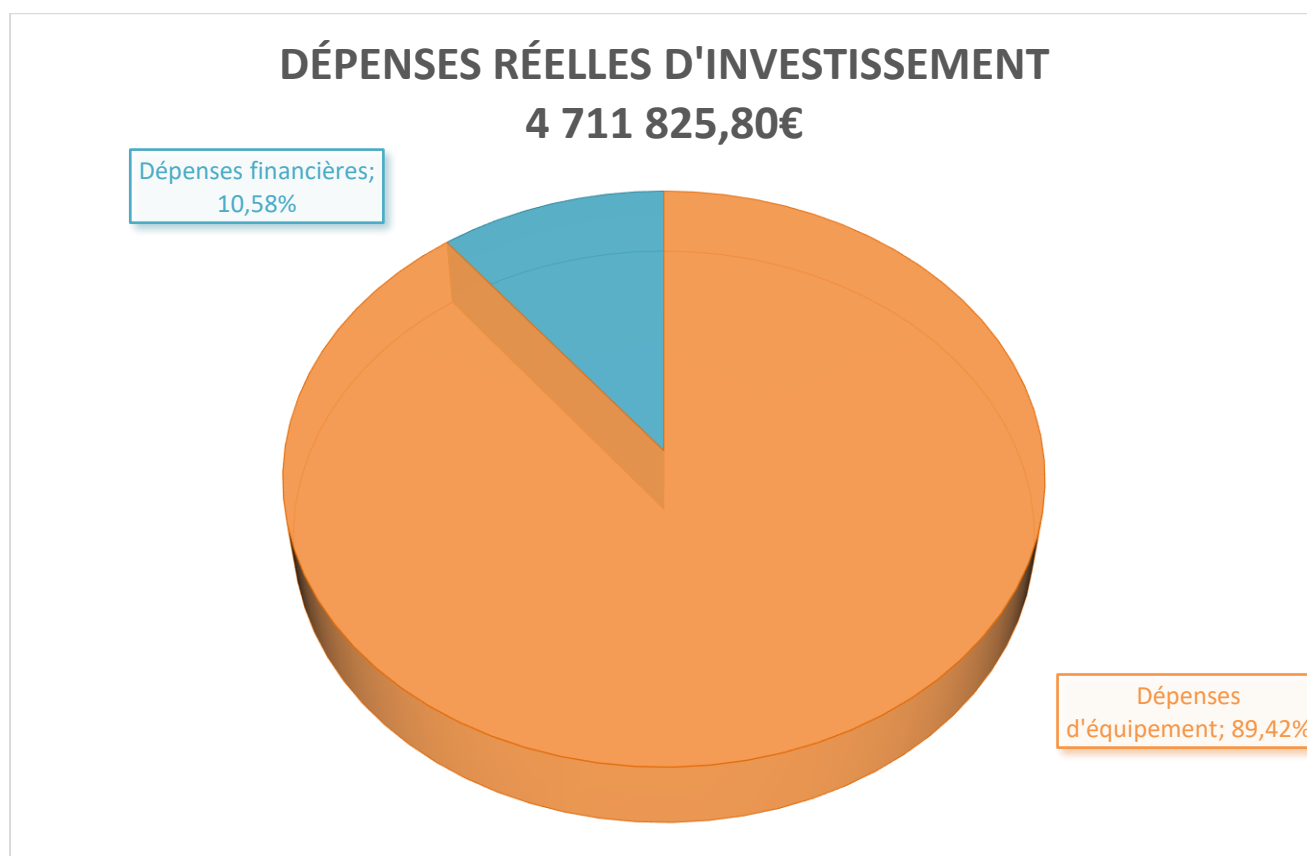
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à **7 538 717,01 €** (opérations réelles et d'ordre comprises).

A) Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissement sont de **4 711 825,80 €** au BP 2025 (-634 800€ par rapport au BP 2024).

Ces dépenses se décomposent entre les dépenses d'équipement d'un côté (4 213 516€) et les dépenses financières de l'autre (498 309,80€).



- Les dépenses financières

Les dépenses financières atteignent un montant de 498 309,80€. Elles sont composées du remboursement du capital de la dette (299 294,80€), des frais engendrés par des opérations de portage foncier avec l'EPF (197 015 €), et des frais de restitution des cautions si un locataire quitte les locaux appartenant à la commune (2 000 €).

- **Les dépenses d'équipement** :

Les dépenses d'équipement correspondent à un montant total de 4 213 516 €. Elles sont tout d'abord composées des dépenses d'investissement qui sont répertoriées « **hors opérations** » et qui sont les suivantes :

- L'attribution de compensation d'investissement (chapitre 204) versée à Thonon Agglomération pour un montant de 54 119 €. Le montant inscrit en 2024 était équivalent.

- L'enveloppe allouée aux acquisitions est de 218 000 € en 2025, elle se décompose de la manière suivante :

Les frais d'acquisition de terrains nus pour un montant de 195 000€.

Les frais d'acquisition des terrains de voirie pour un montant de 18 000 €

Les frais d'acquisition des bois et forêts pour un montant de 5 000 €

Le deuxième volet des dépenses d'équipement correspond aux dépenses classifiées en « **opérations** » dont le détail apparaît dans le tableau ci-dessous :

Opérations	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
25 - Acquisitions diverses	18 600	25 000	+ 34,41%
26 - Mairie	20 000	15 000	- 25,00%
28 - Espace ABC	16 810	19 050	+ 13,33%
30 - Place de la Fruitière	200 000	220 000	+ 10,00%
34 - Vidéo protection	36 000	133 000	+ 269,44%
37 - Points d'apport volontaire	30 000	2 000	- 93,33%
39 - Réseau d'éclairage public	120 000	16 055	- 86,62%
41 - Bâtiment du stade	30 000	5 000	- 83,33%
47 - Sécurité routière route des Voirons	0	0	#DIV/0!
49 - Centre technique municipal	220 000	92 800	- 57,82%
50 - Crèche Arc en Ciel	10 000	7 300	- 27,00%
54 - Parc des Vannées	20 000	5 000	- 75,00%
55 - Espace multisports extérieur	0	15 000	#DIV/0!
57 - Ancienne poste communale	120 000	250 000	+ 108,33%
58 - Aire de jeux	1 000	1 000	+ 0,00%
59 - Salle d'animation	30 000	60 000	+ 100,00%
61 - Sécurité routière Foncenex	45 000	0	- 100,00%
62 - Sécurité routière route des Mermes	55 000	44 000	- 20,00%
63 - Sécurité routière route des Plantets	0	55 000	#DIV/0!
65 - Batiment le Damier	30 650	30 000	- 2,12%
69 - Ecole élémentaire	14 237	22 391	+ 57,27%
70 - Aire de Loisirs	712 000	190 243	- 73,28%
75 - Eglise	95 000	177 500	+ 86,84%
78 - Ecole maternelle	10 000	15 000	+ 50,00%
83 - Sécurité routière chemin des Cornettes	50 000	8 000	- 84,00%
87 - Bâtiment Douanes	0	14 000	#DIV/0!
88 - Sécurité routière chemin de la Colombière	35 000	120 000	+ 242,86%
95 - Stade	70 000	5 000	- 92,86%
97 - Sécurité routière route des Gravannes	0	0	#DIV/0!

100 - Eaux pluviales	30 000	10 000	- 66,67%
101 - Réseaux d'électrification	0	21 000	#DIV/0!
102 - Jardins de Veigy	5 000	2 000	- 60,00%
103 - Voirie	391 000	357 000	- 8,70%
104 - Budget participatif	50 000	50 000	+ 0,00%
105 - CMJ	10 000	10 000	+ 0,00%
106 - Rénovation énergétique	72 000	150 000	+ 108,33%
107 - Extension périscolaire	912 000	37 000	- 95,94%
108 - Jardin partagé	5 000	1 000	- 80,00%
109 - Plan communal de sauvegarde	3 000	8 000	+ 166,67%
110 - Parc Crevy	30 000	45 000	+ 50,00%
111 - Sécurisation des espaces publics	50 000	50 000	+ 0,00%
112 - Espaces jeunes Roseaux	30 000	7 300	- 75,67%
113 - Communication	23 000	14 560	- 36,70%
114 - Extension crèche municipale	466 000	375 000	- 19,53%
115 - Sécurité routière impasse Verdaine	5 000	70 000	+ 1300,00%
116 - Aménagement RD 1005	45 000	80 000	+ 77,78%
117 - Espaces verts et décorations de Noël	51 000	20 200	- 60,39%
118 - Ombrières parkings	0	920 000	#DIV/0!
119 - Informatique et téléphonie	0	105 998	#DIV/0!
120 - Maison de santé	0	60 000	#DIV/0!
TOTAL	4 167 297	3 941 397	- 5,42%

Les différents projets d'investissements les plus importants financièrement sont les suivants :

- Les travaux de la place de la Fruitière
- Les études et le début des travaux de la réhabilitation de la maison communale
- Les études et le début des travaux de la rénovation de l'église Saint Georges
- La construction des ombrières munis de panneaux photovoltaïques au niveau des parkings P+R.
- Les études et les travaux de l'extension de la crèche municipale
- Les opérations diverses de voirie (impasse Verdaine, route des Plantets, chemin de la Colombière...)
- Les études relatives au contrat de performance énergétique (CPE)
- Les achats de matériel de vidéo-protection

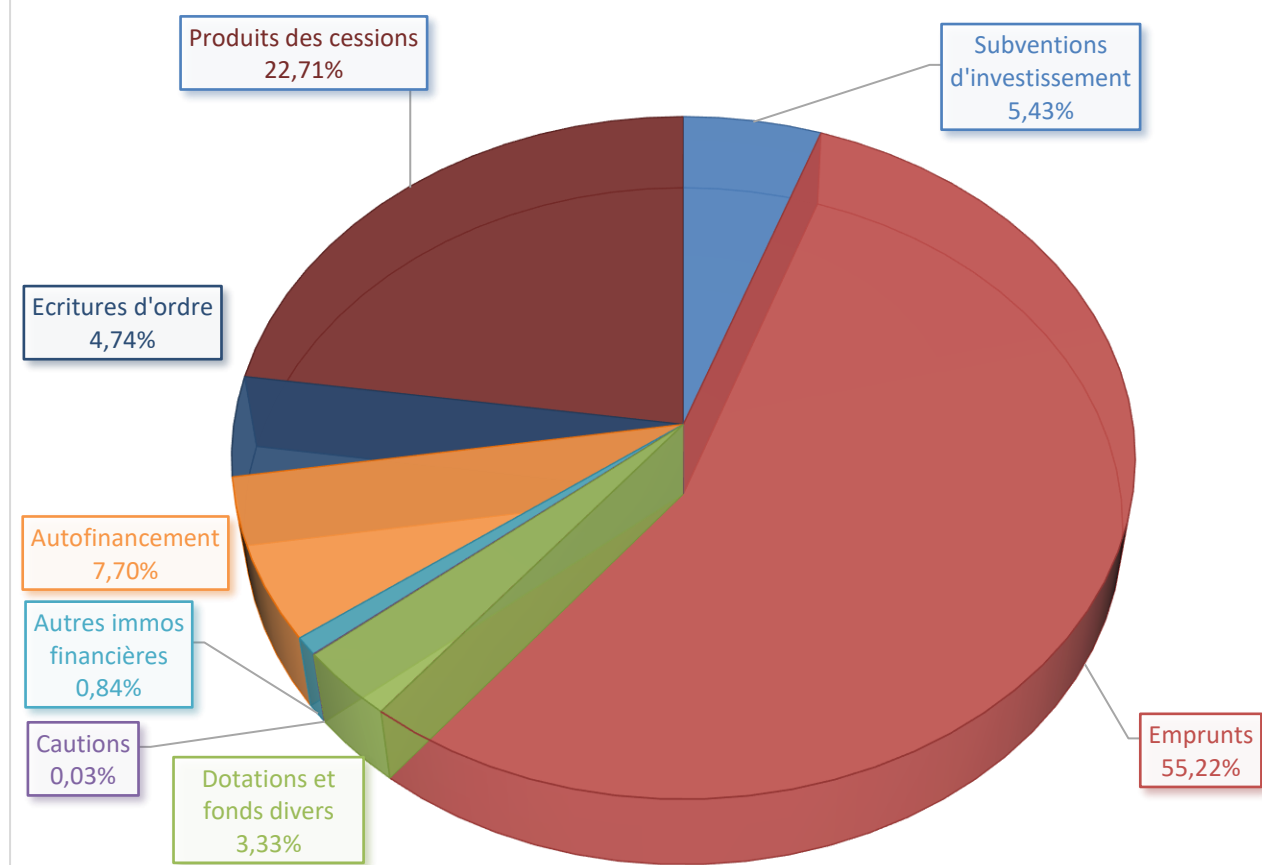
En plus de ces crédits inscrits au BP 2025, il convient d'ajouter les restes à réaliser de 2024 pour un montant de 2 772 772,21 €.

B) Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **7 360 797,01€** en 2025.

Elles se décomposent de la manière suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 7 360 797,01€



- **Dotations et fonds divers (chapitre 10)**

Ces fonds propres représentent un montant total de **245 000 €** au BP 2025, répartis ainsi :

- Le produit issu du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) prévu à hauteur de 190 000 €. Il s'agit de compenser, à taux forfaitaire, la charge de TVA que la commune a supporté sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-2. Le montant est inférieur de 10 000€ par rapport aux crédits inscrits en 2024 afin de s'aligner sur le réalisé.
- Les recettes provenant de la Taxe d'aménagement sont estimées à 55 000 €. Elles sont en hausse par rapport à l'inscription de 2024 (52 250€) mais correspondent davantage au réalisé.

- **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

A ce jour, les subventions d'investissement sont connues (c'est-à-dire notifiées) et prévues à hauteur de **400 000 €**. Elles correspondent à un versement de la CAF pour le projet d'extension du bâtiment ABC (300 000€) et un versement de 100 000€ de la Région pour le même projet. Si d'autres subventions venaient à être notifiées en cours d'année, elles seraient inscrites dans les documents budgétaires suivants (BS ou DM).

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Une enveloppe de 62 000 € est inscrite au BP 2025. Il s'agit du remboursement de l'avance financière du budget annexe Parkings pour un montant de 62 000€. C'est la dernière annuité de remboursement.

- **Cautions (chap 165)**

Un montant de 2 000 € est prévue pour les recettes récupérées lorsqu'un locataire prend possession d'un local appartenant à la commune.

- **Emprunts (chap 16)**

Pour équilibrer le budget 2024, il est prévu un emprunt de 4 064 650 € au BP 2025 contre 4 556 654 € au BP 2024. Ce crédit budgétaire sera réajusté à la baisse au moment de l'intégration des résultats de l'exercice 2024 lors du Budget Supplémentaire 2025.

- **Produits des cessions (chap 024)**

Afin de garantir à la commune, un niveau de ressources propres suffisant pour couvrir les dépenses relatives au remboursement du capital des emprunts (règle d'équilibre du budget), une enveloppe de 1 671 447,36 € a été inscrite sur ce chapitre relatif aux recettes de cessions.

Pour autant, aucune cession n'est envisagée en 2025, cette écriture est donc une écriture provisoire qui sera complètement annulée au moment du BS et l'intégration des résultats.

- **Ecritures d'ordre (chap 021, 040 et 041)**

Le virement de la section de fonctionnement est de 566 953 € et les écritures d'amortissement de 348 746,65 €. |